



Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac

Avis préliminaire sur la pisciculture à traiter à la phase d'acceptabilité du projet

- 1.0 La station piscicole de Tadoussac est un service de production de poissons relevant du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP). Elle a pour mission principale de contribuer à la conservation et à la mise en valeur de la faune aquatique en produisant des saumons atlantiques et des ouananiches pour les cours d'eau du Québec.

- 2.0 Certaines installations de la station piscicole sont situées à quelques dizaines de mètres du quai de la Société des traversiers du Québec (Tadoussac). Une unité de pompage d'eau salée est même installée directement sur la structure de ce quai.
 - 2.1. Tel que décrit à la page 40 de la version finale de *l'Étude d'impact sur l'environnement* de ce projet, la station piscicole utilise l'eau froide et salée de la rivière Saguenay afin de contribuer au refroidissement de l'eau pendant la saison chaude. De plus, il est important d'ajouter que l'eau salée a des effets antiseptiques et qu'elle est pompée directement dans les bassins d'élevage. Les besoins de pompage d'eau salée s'échelonnent donc de la mi-avril à la mi-décembre de chaque année.
 - 2.2. Dans les processus d'élevage de poissons, certaines étapes sont plus à risques que d'autres. L'incubation des œufs est une de ces étapes. Les œufs sont fragiles au moindre choc du moment de la ponte jusqu'au moment où les œufs sont dits oeillés. Cette période s'étend de la mi-octobre à la fin janvier de chaque année.

- 3.0 Nos craintes reliées à ce projet se situent à deux niveaux, soit la construction du duc-d'Albe et, par la suite, son utilisation par les traversiers. Nous considérons que tous travaux ou changements d'utilisation de cette zone pourraient entraîner des effets sur les infrastructures et sur l'élevage des poissons de la pisciculture.

- 3.1. Si la construction est effectuée pendant une période où nous avons besoin d'eau salée, les sédiments en suspension pourraient affecter le fonctionnement de notre système de pompage et/ou diminuer fortement la qualité de l'eau nécessaire à l'élevage de nos poissons. Cela pourrait entraîner des mortalités.
 - 3.2. Si la construction est effectuée pendant la période critique d'incubation des œufs, les vibrations causées par les travaux pourraient causer des mortalités.
 - 3.3. Le nouveau duc-d'Albe et le va-et-vient des nouveaux traversiers devraient changer la dynamique des courants d'eau autour de notre système de pompage. La physico-chimie, et plus particulièrement la température de l'eau, pourrait être affectée et occasionner des effets non désirés sur l'élevage de nos productions de poissons.
 - 3.4. Le brassage de l'eau, créé par les moteurs des traversiers, pourrait avoir un effet négatif sur la structure même de l'installation de pompage.
 - 3.5. Les risques d'un déversement accidentel de produits chimiques durant les travaux de construction du duc-d'Albe ou durant les opérations normales de la société des traversiers du Québec doivent être considérés. Le pompage accidentel de produits chimiques pourrait occasionner des mortalités de poissons.
- 4.0 Sans tenir compte de la valeur monétaire des saumons et des ouananiches gardées en captivité à la station piscicole, la perte d'une partie ou de la totalité de nos poissons nuirait fortement aux programmes de restauration des rivières auxquels le gouvernement du Québec et ses partenaires ont investi des sommes considérables d'argent et de temps. De plus, il est important de noter qu'en cas de mortalité de reproducteurs de saumons (et/ou de leur descendance) ces derniers ne pourraient pas être remplacés par des poissons provenant d'une autre pisciculture car ils proviennent de souches indigènes et spécifique.
 - 5.0 Le MFFP ne s'oppose pas à la construction du duc-d'Albe mais désire s'assurer que le promoteur prendra en considération les risques et les craintes soulevées par le projet. Le MFFP devra être consulté pour tous travaux ou changement qui pourraient affecter les opérations de la station piscicole.
 - 6.0 Afin de diminuer les risques potentiels occasionnés par la construction et l'utilisation du duc-d'Albe, il pourrait être pertinent de considérer le déplacement du système d'approvisionnement en eau salée.